

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78073

Objet

TARIFS DES TENNIS
DE L'ORANGERIE

DATE DE CONVOCATION

29 MAI 1978

DATE D'AFFICHAGE

29 MAI 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le deux juin à 21 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Monsieur TETARD, Maire.

Etaient présents : MM. MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, LIS, LACHAUD,
BOUTET, FABER, PAPEAU, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA,
BROTREAU, DUFEIL; BERLAND, TAP, PELLETIER, BOULAN, CABAL. BOUCHET.

Excusé : M. COLLE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VIAUD par M. PAPEAU
MONTRON par M. POUMAILLOUX
POUGET par M. BUJARD
Absents : MM. Melle FOUCHE par M. TETARD
NAULIN -Mme TACQUET

M. PELLETIER a été élu Secrétaire.

Les tarifs de Tennis de l'Orangerie de ROYAN sont restés
inchangés du 18 avril 1975 au 27 juin 1977. En 1977, ils n'ont
pu être augmentés que de 6,50 %. La Commission des Finances,
dans sa séance du 22 mai 1978, a proposé d'actualiser ces tarifs
en les indexant proportionnellement à l'écart existant entre
l'indice du coût de la construction du deuxième trimestre 1975
égal à 353, date de la fixation des tarifs et celui du dernier
trimestre 1977 égal à 449.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les propositions de la Commission des Finances en date du
22 mai 1978,

DECIDE :

- de fixer comme suit les tarifs d'utilisation des courts du
Tennis de l'Orangerie, à compter du 1er Juillet 1978:

./...

Pour mémoire
Ancien tarif
D.C.M. du 27/6/1977

Nouveau tarif

HORS SAISON

(période du 1er Octobre au dimanche
des Rameaux sauf facances scolai-
res de printemps)

- Tennis Quick	15 F de 1'heure	17 F. de 1'heure
- Terre battue	18 F "	20 F "
(jeunes âgés de - de 21 ans) :		
- Tennis Quick	9 F,50 "	10 F "
- Terre battue	11 F,70 "	13 F "

SAISON : Tarif unique

- Tennis Quick	18 F "	21 F "
- terre battue	21 F "	24 F "

FORFAIT ANNUEL

(du dimanche des Rameaux au 15 Juin) 133 FR 150 FR

D.C.M. DU 26/8/1977

(du 1er Octobre au Dimanche des Rameaux) 117 FR 140 FR

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre,



LE MAIRE,

Guy TETARD

